



# DOULAINCOURT-SAUCOURT

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

### DU 29 JANVIER 2016



L'an deux mil seize, le 29 janvier à 20h, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Laurent MARRAS, Maire de Doulaincourt, en vertu de la convocation adressée le 22 janvier 2016, mentionnée au registre et affichée à la porte de la Mairie le même jour.

#### **Etaient présents :**

MM Laurent MARRAS, Jean-Pierre BAUDOIN, Jean-François GEOFFRIN, Mme Mauricette LOMBARD, M. Raphaël BILLETTE, Mme Sabine FABRE, M. David KHOËL, Mme Maria-Luisa OTERO, M. Julien PATZOURENKOFF, Mme Françoise SIMON, M. Pierre THEVENOT

**Excusé :** M. Michel HUARD

**Absents :** M. Jacky DUPONT  
M. Pascal POETTE

**Procurations :** M. Michel HUARD à Mme Françoise SIMON

**Assistait également :** Mme Vanessa COLLAS, secrétaire de Mairie.

**Secrétaire de séance :** M. BAUDOIN Jean-Pierre

#### **Ordre du jour :**

**1 Approbation du compte-rendu du Conseil du 11 décembre 2015**

**2 Médailles du travail**

**3 Commission embellissement et environnement**

**4 Commission des fêtes et des cérémonies**

**5 Report investissement**

**6 Dématérialisation**

**7 Bail des Grandes Combes**

**8 Point Travaux :**

- Agenda d'Accessibilité Programmée des établissements recevant du public
- Travaux bâtiment amicale des pompiers
- Travaux Eglise de Saucourt
  - \*Avancée des travaux : toiture et électricité
  - \* Réfection du mur de soutènement des escaliers

**9 Subventions diverses**

## **10 Bilan du Centre de Loisirs sans hébergement**

## **11 Schéma Départemental de Coopération Intercommunale**

## **12 Questions diverses**



### **1 Adoption du compte-rendu du Conseil du 11 décembre 2015**

Mme Françoise SIMON fait remarquer que le CR rapportant les déclarations de M. HUARD à propos des travaux de la station d'épuration, mentionne que 20.000€ "auraient été dépensés". Mme Françoise SIMON propose de corriger par "ont été dépensés".

M. Jean-Pierre BAUDOIN, secrétaire de séance admet que M. HUARD n'a pas employé le conditionnel, mais fait remarquer qu'après vérification, les 20.000€ n'ont pas été retrouvés.

### **2 Médailles du travail**

Le Maire informe les élus que quatre agents communaux ont droit à une médaille du travail au titre de leurs 20 ans d'ancienneté. Le Maire propose, selon l'usage, de leur accorder une somme de 100 € avec la médaille symbolique.

### **3 Commission embellissement et environnement**

La commission s'est réunie le 18 janvier autour de M. Pierre THÉVENOT, son nouveau vice-président. Le travail de la commission a porté sur le fleurissement printanier, la composition des vasques et la création d'un nouveau massif au niveau du collège. Par rapport à l'expérience de l'an passé il apparaît qu'il faudra être attentif à la qualité du terreau. L'implication des écoles sera accrue cette année

M. Julien PATZOUENKOFF informe que la restauration de la partie plantation de l'arborétum après son saccage est pratiquement terminée.

Il reste à installer une clôture légère contre les intrusions des sangliers et blaireaux.

La signalétique est prête, et sera mise en place. L'inauguration se fera au printemps avec les élèves de l'école et du collège.

Le Maire informe que Mme LOMBARD a exprimé le vœu de rejoindre la commission Environnement. Le maire demande si d'autres élus sont intéressés, puis propose au conseil municipal d'agréer cette demande.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité nomme Mme Mauricette LOMBARD à la commission Environnement-Embellissement.

### **4 Commission des fêtes et des cérémonies**

M. Raphaël BILLETTE communique à l'assemblée quelques dates.

Le dimanche 3 juillet, l'église Saint-Martin accueillera à nouveau la compagnie de Langres qui y avait présenté l'an passé le spectacle "Mains et Merveilles" pour, cette fois, des "Chants traditionnels italiens".

Le précédent spectacle avait enthousiasmé le public. La troupe avait été séduite par l'accueil reçu, ainsi que par la beauté et l'acoustique de l'église.

Pour la Fête Nationale, le feu d'artifice aura lieu le 13 juillet à Saucourt.

### **La municipalité recherche une association pour tenir la buvette, lors de la fête foraine de Doulaincourt. Se rapprocher du secrétariat de Mairie.**

L'exposition de peinture de Doulaincourt se termine le 5 février après avoir connu un réel succès. La mairie remercie chaleureusement les artistes, et partage avec elles le vœu de faire de cette exposition une manifestation annuelle.

M. BILLETTE doit revoir prochainement MM Robert BERARD et Gino MICHELOTTI pour fixer une date et mettre au point l'organisation de leur exposition de cartes postales.

M. Yohann BROUILLARD du CENCA (conservatoire d'espaces naturels de Champagne Ardenne) a contacté la municipalité pour mettre en place une nouvelle visite du Marais. La date n'est pas définitivement arrêtée : fin juin ou week-end des 2 et 3 juillet.

La Brocante des Pompiers aura lieu le 12 juin ; la Kermesse des Écoles le 25 juin.

La médiathèque départementale propose 2 spectacles cette année encore. Le premier s'intitule "Mon vide-grenier de la chanson", et se déroulera à la Mairie le 27 mai. Il s'agit d'un spectacle autour de la chanson Française.

Le second spectacle, plus destiné au jeune public, sera programmé en septembre ou octobre.

Le Maire remercie et félicite Mme BANCELIN pour son implication dans cette démarche.

La compagnie MAJAZ'L donnera son spectacle équestre (chevaux comtois), sous chapiteau au stade, le week-end des 30 et 31 janvier.

M. Raphaël BILLETTE rappelle encore la projection par Ciné-Clap ce vendredi 12 février, du film "La Liste de Mes Envies", dans le cadre de la 3ème séance de "Cinéma à Doulaincourt"

Pour conclure M. BILLETTE rappelle enfin demain 30 janvier, le repas des aînés à midi, avec un record d'inscriptions, et le concours de Belote de la MFR à 20H00.

### **5 Report investissement**

Conformément à l'article L1612.1 du Code Général des Collectivités Locales, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à liquider et mandater le quart de la somme des investissements 2015 et ouvrir ces crédits en attendant l'adoption du budget primitif 2016, pour le règlement des factures suivantes :

- Toiture de l'église de Saucourt/société HDH :	61 500 € HT (soit 73 800 € TTC)
- Électricité de l'église de Saucourt /Christophe Electricité :	18 039.28 € HT (soit 21 647.14 € TTC)
- Étude des bâtiments du Prévent / société H2M :	3 800.00 € HT (soit 4 560.00 € TTC)
- Maîtrise d'œuvre du bâtiment de stockage des plaquettes bois / H2M :	5 000.00 € HT (soit 5 400.00 € TTC)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité autorise M. le Maire à liquider et mandater le quart de la somme des investissements 2015 et à ouvrir les crédits pour le règlement des factures sus-mentionnées.

M. J.F. GEOFFRIN rappelle que ces travaux sont largement subventionnés : 70% pour les travaux de l'église de Saucourt.

## **6 Dématérialisation**

Monsieur le Maire informe les élus :

Le Conseil général de l'Aube, avec les Départements des Ardennes et de la Marne a créé la Société Publique Locale SPL-Xdemat avec pour objet la fourniture de prestations liées à la dématérialisation.

Notamment pour la gestion, la maintenance, le développement et la mise à disposition des outils au profit des collectivités actionnaires.

De nombreuses collectivités ont ensuite rejoint le groupe des fondateurs dont le département de la Haute-Marne, en devenant actionnaire de la société.

Pour devenir actionnaire de la société SPL-Xdemat, les collectivités territoriales et leurs groupements intéressés doivent acquérir une action au capital social, pour un prix de 15,50 euros ;

L'acquisition de cette action doit se faire directement auprès du Département où la collectivité est située.

Ces ventes d'actions interviennent à une date biannuelle. Pour bénéficier des prestations de la SPL sans attendre cette date, les collectivités peuvent conclure avec le Département une convention de prêt d'action, afin d'emprunter une action de la société pour une durée maximale de 6 mois, avant de l'acquérir.

La collectivité de Doulaincourt-Saucourt souhaite bénéficier des prestations de la société SPL-Xdemat et donc acquérir une action de son capital social afin d'en devenir membre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

ARTICLE 1 – décide d'adhérer à la Société Publique Locale SPL-Xdemat, compétente pour fournir des prestations liées à la dématérialisation.

ARTICLE 2 – décide d'acquérir une action au capital de la société au prix de 15,50 euros auprès du

Département de la Haute-Marne, sur le territoire duquel la collectivité est située.

En attendant d'acquérir une action au capital social, le Conseil Municipal décide d'emprunter une action au Département de la Haute-Marne, conformément au projet de convention de prêt d'action joint en annexe.

La conclusion d'un tel prêt permettra à la collectivité d'être immédiatement actionnaire de la société pendant la durée du prêt, soit un maximum de 6 mois, pour bénéficier des prestations liées à la dématérialisation et ce, avant d'acquérir une action. »

L'acquisition de cette action permet à la collectivité d'être représentée au sein de l'Assemblée générale de la société et de l'Assemblée spéciale du département de Haute- Marne, cette assemblée spéciale disposant elle-même d'un représentant au sein du Conseil d'Administration de la société SPL-Xdemat.

ARTICLE 3 – La personne suivante est désignée en qualité de délégué de la collectivité au sein de l'Assemblée générale : Le Maire, Laurent Marras. Ce représentant sera également le représentant de la collectivité à l'Assemblée spéciale.

ARTICLE 4 – approuve pleinement et entièrement les modalités de fonctionnement de la société fixées dans les statuts de la SPL et le pacte d'actionnaires actuellement en vigueur entre les membres de la société, ainsi que la convention de prestations intégrées tels qu'ils sont joints en annexe à la présente délibération.

Par cette approbation, il accepte de verser chaque année à la société, une participation financière pour contribuer aux frais liés aux prestations de dématérialisation fournies par SPL-Xdemat.

ARTICLE 5 – autorise l'exécutif de la collectivité à signer les statuts et le pacte d'actionnaires de la société tels qu'adoptés par les 3 Départements fondateurs ainsi que la convention de prestations intégrées et la convention de prêt.

Il l'autorise d'une manière générale, à effectuer toutes démarches et à signer tous documents administratifs, techniques ou financiers permettant de concrétiser l'adhésion de la collectivité à la société publique locale SPL-Xdemat.

## **7 Bail des Grandes Combes**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le bail de chasse pour le lot des Grandes Combes signé avec la Société de Chasse arrive à expiration le 1er mars 2016. Les négociations, dans lesquels le Maire était accompagné de M. Jean-François GEOFFRIN et de M David KOEHL ont abouti à un renouvellement à l'amiable avec l'adjudicataire sortant.

Le prix fixé est supérieur au prix sortant, s'accompagne d'une réévaluation annuelle et d'un bail réduit à 9 ans au lieu de 12.

Le droit de chasse est cédé exclusivement à la société de chasse représentée par son Président, qui ne peut en aucun cas sous-louer ou concéder son bail. Ce bail sera conclu pour 9 ans.

Il convient donc d'autoriser le Maire à signer un renouvellement de ce bail avec Monsieur GUILMINOT Didier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des votants (Julien Patzourenkoff, ne prend pas part au vote) d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec Monsieur Guilminot Didier la convention renouvelant le bail de chasse, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2016, dans les conditions stipulées dans le bail, ainsi que le cahier des clauses générales de chasse communale.

## **8 Point Travaux :**

### **Agenda d'accessibilité programmée des établissements recevant du public**

Le Maire rappelle que toutes les communes doivent, soit s'être engagées dans un agenda d'accessibilité programmée pour leurs Établissements Recevant du Public (ERP), soit avoir demandé des dérogations.

La commune a choisi l'agenda d'accessibilité programmée, et s'est rapprochée d'une société de Conseil et d'Expertise de Nogent pour l'aider dans cette démarche complexe.

Sur les 9 ERP de la commune, seule l'église de Saucourt ne peut être mise en accessibilité. Une dérogation sera donc demandée.

Le Maire se félicite du travail accompli par les mandatures précédentes puisqu'il y a assez peu de travaux à réaliser. L'agenda a donc été établi sur trois ans. Le montant estimé des travaux est de 32 950 €, au prix du marché. Mais un certain nombre de travaux pourront être effectués par les employés communaux à un moindre prix.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le projet d'agenda d'accessibilité programmée, et autorise le maire à déposer la demande d'approbation, puis à prendre toutes les mesures nécessaires pour la mise en oeuvre des actions.

### **Travaux du bâtiment de l'amicale des pompiers**

Monsieur le Maire présente des devis concernant des travaux au centre de secours de Doulaincourt.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité, valide les offres de l'entreprise COTTART SAS pour un montant de 1 755.00 € TTC et de l'entreprise HENRISSAT pour un montant de 5 271.60 € TTC et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents se rapportant à ce dossier et à lancer les travaux.

### **Travaux à l'Eglise de Saucourt :**

#### **\*Avancée des travaux : toiture et électricité**

Jean-François GEOFFRIN informe les élus que le chantier de la toiture de l'église est largement avancé puisque la couverture des deux pans de la nef est achevée. Ne restent plus à ce niveau que les travaux de finition et de zinguerie. Les couvreurs attaqueront ensuite la couverture du chevet.

#### **\* Réfection du mur de soutènement des escaliers**

Monsieur le Maire informe les élus de la nécessité de réparer le mur de soutènement des escaliers de l'église de Saucourt afin d'assurer la sécurité des administrés.

Il donne lecture du devis qui s'élève à 7 695.00 € HT soit 9 234 € TTC.

Après délibération, les élus à l'unanimité, autorisent Monsieur le Maire à demander les subventions pour cette opération auprès des financeurs habituels.

## **9 Subventions diverses**

Monsieur le Maire rappelle à toutes les associations qu'elles doivent adresser à la Mairie leurs demandes de subvention avant la fin du mois de février, afin que les dites subventions puissent être inscrites au budget. Un formulaire spécifique est à leur disposition en Mairie.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal d'une demande de subvention du Collège Jouffroy d'Abbans pour l'achat de matériel de dépistage spécifique pour l'infirmière scolaire, qui intervient sur le collège et sur les écoles du secteur, d'un montant de 400 €. Le Maire propose d'accorder la somme de 50 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide d'attribuer la somme de 50 € au collège Jouffroy d'Abbans pour l'achat d'un matériel de dépistage spécifique.

## **10 Bilan du Centre de Loisirs sans hébergement**

Le budget du centre de loisirs est équilibré par la subvention communale d'un montant de 8 867,09 €. Il s'agit d'un réel service rendu aux familles. La municipalité souhaite cependant augmenter la fréquentation du centre en nombre d'enfants, et en nombre de journées afin d'en abaisser le coût. C'est pourquoi l'information, jusque-là assurée par les écoles, a été élargie en distribuant la documentation dans toutes les boîtes aux lettres. La Mairie et l'école de Donjeux ont également fait passer l'information. Le partenariat avec les FRANCAS est reconduit. Une réunion est prévue prochainement entre le Maire, la directrice des FRANCAS et les responsables de la CAF (Caisse d'Allocations Familiales).

## **11 Schéma Départemental de Coopération Intercommunale**

Le Maire revient sur la dernière réunion de la CDCI, le 19 janvier, qui finalement n'a pas statué sur l'avenir d'un certain nombre de territoires, dont celui de la CCVR (Communauté de communes de la Vallée du Rognon).

Le Maire expose la situation de notre commune au regard de ce projet de regroupement des communautés de communes :

🍏 La CCVR est contrainte de fusionner suite à l'entrée en vigueur de la loi Notre, en raison d'un nombre d'habitants inférieur à 5000.

🍏 Le préfet dans le Schéma qu'il soumet aux collectivités en octobre 2015, propose la fusion de la CCVR avec la Communauté de Communes de Bourmont-Breuvannes-St Blin (CCBBSB)

🍏 La CCVR, sans consultation des Conseils Municipaux (ni, bien sûr, des populations) se prononce alors avec la plus grande fermeté contre la proposition préfectorale, et demande la fusion avec la Communauté de Communes du Bassin de Bologne-Vignory-Froncles (CCBBVF)

🍏 Le Conseil Municipal de Doulaincourt de son côté prend des contacts avec les représentants de la Communauté de Communes du Bassin de Joinville en Champagne (CCBJC) et avec le président de la CCBBVF. Il se renseigne.

Il apparait d'emblée :

- que les représentants de la CCBJC sont plutôt favorables à l'hypothèse du rattachement de Doulaincourt à leur communauté.
- que le président de la CCBBVF, quoiqu'il adviene, est décidé à se rattacher à la communauté d'agglomération de Chaumont.

🍏 Par ailleurs dès la réunion du GIP de Bure, le 7 décembre, il devient évident pour tous (sauf semble-t-il pour les responsables de notre CCVR) que Bologne va perdre ses forges au profit de Chaumont rendant de ce fait le rattachement de la CCBBVF à Chaumont incontournable, et caduque tout projet de rapprochement entre CCBBVF et CCVR.

🍏 Les élus de Doulaincourt-Saucourt ont par ailleurs pris en compte dans leur réflexion la notion de "bassin de vie" qui plaide fortement pour le rattachement du village à la CCBJC : lycée, services de gendarmerie, pôle technique, santé, maisons de retraite, courses de proximité etc.

Au vu de ces éléments le Conseil Municipal de Doulaincourt a délibéré le 11 décembre, pour refuser de fusionner de la CCVR avec la CCBBBSB, et demander le rattachement de la commune de Doulaincourt-Saucourt à la Communauté de Joinville (CCBJC)

Cette décision des élus de Doulaincourt a été très mal accueillie par les responsables de la CCVR. Le Maire rappelle que certains sont mal placés pour donner des leçons d'"esprit communautaire", et qu'à la suite des dernières élections municipales, Doulaincourt-Saucourt, principale commune de la CCVR, regroupant le quart de sa population, a été écartée de tous les postes décisionnels en mesure de représailles.

Désormais les responsables de la CCVR expliquent combien la fusion avec la CCBBBSB, hier strictement inenvisageable, est aujourd'hui désirable, et combien il eût été déraisonnable de se lier avec une CCBBVF dont ils "découvrent" qu'elle est largement surendettée (alors que les chiffres étaient disponibles et connus depuis bien longtemps). Ils sollicitent par ailleurs des communes l'adoption de délibérations très défavorables au départ de la Commune de Doulaincourt-Saucourt (comme à celui de la Commune de Darmannes par ailleurs, désireuse, elle, de se rattacher à Chaumont).

Les élus de Doulaincourt-Saucourt ont rencontré en préfecture la secrétaire générale du Préfet pour exposer les raisons les orientant vers un rapprochement avec Joinville. Il leur a été dit que si, dans un premier temps, les fusions devaient se faire en bloc, dans un second temps une séparation de telle ou telle commune était parfaitement envisageable. Et ce d'autant plus, que dans le cas de Doulaincourt la revendication est d'emblée clairement exprimée et étayée, y compris dans ses délibérations.

Respectueuse de ses engagements de transparence, l'équipe municipale maintient sa position et organise ce vendredi 5 février une réunion publique pour informer et consulter la population sur les enjeux du débat. Le Maire souligne que notre commune est la seule semble-t-il à solliciter l'avis de sa population après l'avoir informée.

Le Conseil Municipal délibérera donc au cours de sa prochaine séance probablement le 12 février.

## **12 Questions diverses**



M. Pierre THEVENOT rappelle que la route de Donjeux à Saucourt sera fermée du 04 au 15 Avril pour des travaux de mise en sécurité pour élagage. Une déviation sera mise en place par Domrémy.

M. David KOËHL a été interpellé à nouveau par les responsables du Club de Foot à propos des déjections canines sur les terrains de jeux. La commune va mettre en place des poubelles spécifiques sur les sites "stratégiques" en parallèle avec une campagne de sensibilisation.

M. le Maire fait état d'un malentendu sur les dates de ramassage : les sacs jaunes (poubelles de tri) doivent être sortis le jeudi soir, semaines **impaires**.

Un lot de bois en 2 m est à vendre, il y a environ 20 stères. Le lot de bois est situé juste au-dessus de l'usine MEA sous la ligne électrique. Si vous êtes intéressé, vous pouvez déposer une offre **en mentionnant un prix au stère**. L'offre est à déposer sous enveloppe cachetée à la mairie avant le 1er mars 2016. Le lot sera attribué à la personne ayant fait l'offre la plus importante. Les offres seront ouvertes lors du Conseil suivant la date limite de consultation. Pour d'éventuels renseignements contacter J. PATZOURENKOFF au 06/25/14/20/63. Il y aura la possibilité de stocker le bois des affouages sur l'ancienne place de dépôt du Comptoir des bois, désormais propriété de la commune. Afin de cerner au mieux les besoins des uns et des autres, les personnes intéressées peuvent se manifester à la mairie le plus rapidement possible.

M. Jean-François GEOFFRIN annonce la possibilité d'une mise en place d'un marché le mardi, tous les 15 jours place de la Mairie. La municipalité recherche d'autres exposants.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21h40.

Le Maire  
Laurent MARRAS

ACCES AU SITE INTERNET COMMUNAL,  
SAISIR DANS GOOGLE  
<http://www.doulaincourt-saucourt.fr>

Rappel horaires de la Mairie  
Permanences : Du Lundi au Vendredi de 10h à 12h – Mardi et Vendredi de 16h à 19h